



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 15 Février 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h55.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 5.1 et jusqu'au 5.2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 5.2), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER (jusqu'au 7.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA (jusqu'au 5.2), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 5.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 4.5), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH (jusqu'au 5.2), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN, suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauconne : M. Jean-Luc GUILLAUME, suppléant de M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : M. Christophe DEMESMAY, suppléant de Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Sébastien CUINET, suppléant de M. Hugues TRUDET (jusqu'au 5.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISSON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 6.4) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 5.2) Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 5.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN, suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Cussey-sur-l'Ognon : Patrice CUENOT, suppléant François : M. Claude PREIONI La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Vaire : Mme Valérie MAILLARD

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, E. ALAUZET (à partir du 0.1 et jusqu'au 4.5, puis à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 1.1.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, YM. DAHOU, D. DARD, E. DUMONT, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI, J. GROSPERRIN, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 5.2), M. OMOURI, R. REBRAB, R. STHAL, I. SUGNY, D. PARIS, P. CONTOZ, A. JACQUEMET (jusqu'au 5.2), V. MAILLARD.

Mandataires : P. MOUGIN, D. POISSENOT (à partir du 0.1 et jusqu'au 4.5, puis à partir du 1.1.1), C. DEVESA (à partir du 1.1.1), C. WERTHE, S. BARATI-AYMONIER, K. ROCHDI, S. PESEUX, D. SCHAUSS, S. WANLIN, G. VAN HELLE, F. ALLEMANN, T. MORTON (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF, L. FAGAUT, N. BODIN, M. EL YASSA (jusqu'au 5.2), ML. DALPHIN, Y. POUJET, C. THIEBAUT, M. LOYAT, R. STEPOURJINE, M. DONEY, P. ROUTHIER (jusqu'au 5.2), JN. BESANCON.

Délibération n°2018/004045

Rapport n°2.4 - Remplacement d'une radio analogique par une radio numérique sur le réseau de transport urbain bisontin - Attribution du marché

Remplacement d'une radio analogique par une radio numérique sur le réseau de transport urbain bisontin - Attribution du marché

Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président
Commission : Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « AP Tramway » Budget Annexe Transports	Montant de l'AP : 2 434 328 € HT Montant de l'opération : 700 000 € HT
Sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022	

Résumé :

L'infrastructure de radio actuellement en exploitation sur le réseau de transport public urbain n'est plus assez performante pour garantir une continuité de service avec un très haut niveau de sécurité pour les usagers et les agents de l'exploitant.

Aussi, un marché sous la forme d'une procédure négociée a été lancée pour remplacer la radio analogique existante par une radio numérique. Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Président à signer, toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce marché.

I. Contexte

La radio sur le réseau de transport urbain est en exploitation depuis 1972. De type analogique, elle dispose de deux canaux phonie pour dialoguer avec les conducteurs du tramway et des bus, et deux canaux transmission de données pour les besoins du Système d'Aide à l'Exploitation (SAE), des systèmes d'information en station (Bornes Tempo), et du système d'aide à la sécurité (Appel d'urgence).

La couverture radio du réseau de transport public urbain n'est pas complète : on constate des « zones blanches » y compris sur le réseau tram. En 2010, lors de l'élaboration du projet Tram, la question du changement de radio s'est déjà posée. Il avait été décidé, alors, de réutiliser l'ancienne radio analogique dans le tramway.

Aujourd'hui, la prise en compte rapide des incidents ainsi que le respect des procédures de sécurité et la coordination des opérations n'est pas satisfaisante. Ainsi, l'exploitant ne peut garantir une continuité de service avec un très haut niveau de sécurité pour les usagers et pour ses équipes.

De surcroît, la maintenance de cette radio analogique est de plus en plus difficile car les pièces détachées se raréfient.

II. Caractéristiques du marché

A. Consistance des prestations

L'opération devra aboutir à la couverture de la totalité des zones de transport public urbain, à partir de stations de base TETRA, en architecture centralisée, garantissant un niveau de service déterminé et dotées d'une capacité suffisante pour traiter les besoins de radiocommunication de l'ensemble des acteurs du réseau.

Il est envisagé, à terme, la possibilité d'étendre ce réseau à l'ensemble du territoire. Aussi, les prestations attendues consistent en :

- Une étude de dimensionnement du réseau radio pour le transport public urbain pour les 19 rames de tramway et les 140 bus ;
- Une étude de couverture radio sur les 70 communes de la communauté d'agglomération ;
- La fourniture, pose et mise en service de l'ensemble de l'infrastructure radio du TC urbain
- La réalisation des interfaces nécessaires avec le système du réseau

B. Forme du marché

Compte tenu de son estimation (700 K€ HT), ce marché de prestations de service sera conclu selon une procédure négociée avec mise en concurrence préalable selon les dispositions de l'article 74 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

C. Attribution du marché

L'échéancier de cette consultation prévoit une date de remise de l'offre négociée au 26 janvier 2018 pour une attribution de ce marché au 1^{er} février 2018. Aussi, le nom de l'attributaire et le montant de l'offre retenue seront connus à l'occasion de la commission d'appel d'offres du 1^{er} février 2018.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces du marché d'un montant global de 513 615 € HT conclu avec l'entreprise SYSOCO SAS ainsi que tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette infrastructure.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 06 MARS 2018



Contrôle de légalité